

AUDITIS

5 Rue René Char

21000 DIJON

EXCO P2B AUDIT

16 rue Frédéric Japy

25200 MONTBELIARD

DELFINGEN INDUSTRY S.A

**Rue Emile Streit
25340 ANTEUIL**

RAPPORT SPECIAL

**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2016**

DELFINGEN INDUSTRY S.A

**Rue Emile Streit
25340 ANTEUIL**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

... / ...

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Cession d'une créance – Conseil d'administration du 29 avril 2016

Votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de cession de créance, afin que votre Société puisse acquérir la créance que sa filiale, DELFINGEN FR-Anteuil S.A., détenait à l'encontre de sa société sœur, DELFINGEN BR-Sao Paulo, pour procéder à une augmentation de capital, pour un montant de 519 822,12 euros.

L'administrateur concerné est M. Gérald STREIT.

L'intérêt pour votre société est la fiabilisation des financements de la filiale brésilienne.

Autorisation de la signature d'une convention de successeur – Conseil d'administration du 25 novembre 2016

Votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention de successeur, ayant les caractéristiques suivantes :

- Transmission par DELFINGEN Group à la Société de la fonction « Ressources Humaines » (transfert des salariés, des actifs et du passif afférents) ;
- Date d'effet au 1^{er} janvier 2017 ;
- Prix : 25 000 euros plus le montant des actifs transférés attachés à ces services (estimé à 6 095,79 Euros, sur la base des actifs au 31 octobre 2016).

En contrepartie, la société DELFINGEN Group s'acquittera auprès de DELFINGEN Industry du montant du passif repris, lié à cette activité (RTT, ...) et estimé à 93 721 Euros, sur la base du passif au 31 octobre 2016.

L'intérêt pour votre société est l'uniformisation des services proposés par votre Société, d'une part, et la perception de revenus générés par ce service, d'autre part.

Cession d'une créance – Conseil d'administration du 25 novembre 2016

Votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de cession de créance d'un montant de 1 504 519,48 euros, afin que votre Société puisse acquérir la créance que sa filiale, DELFINGEN FR-Anteuil S.A., détenait à l'encontre de sa société sœur, DELFINGEN MA-Tanger, pour procéder à une augmentation de capital.

L'administrateur concerné est M. Gérald STREIT.

L'intérêt pour votre société est la fiabilisation des financements de la filiale marocaine.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Autorisation de la signature d'un avenant à un pacte d'actionnaire – Conseil d'administration du 30 octobre 2015

Dans le cadre de la convention réglementée précitée, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant au pacte d'actionnaires initialement signé entre le FAA (anciennement FMEA) et votre Société, afin d'en réduire le champ d'action et les obligations en résultant.

Les administrateurs concernés sont M. Bernard STREIT, la société DELFINGEN Group représentée par M. Gérard STREIT, et Monsieur Stefaan VANDEVELDE.

L'intérêt pour votre société est la réduction des obligations mises à sa charge notamment, par le pacte d'actionnaires antérieurement signé.

Octroi d'un don annuel renouvelable à la Fondation DELFINGEN

Votre Conseil d'administration a autorisé l'octroi d'un don annuel renouvelable à la Fondation DELFINGEN correspondant à un montant de 1 % du résultat net de chaque exercice. Le montant comptabilisé sur l'exercice 2016 s'élève à 70 718 euros.

L'intérêt pour votre société est le financement de sa Fondation, créée pour venir en aide aux plus démunis.

Nantissement de parts sociales

Votre société a affecté en nantissement 119 978 titres de la société DELFINGEN FR-Anteuil au profit du pool bancaire composé de CIC EST, CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE, BECM, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, SOCIETE GENERALE, BGL, HSBC.

L'intérêt pour votre société est la garantie de prêts souscrits afin de financer son expansion.

Rémunération d'un compte courant d'associé

Le Conseil d'Administration du 14 février 2007 a pris acte de la renonciation de Monsieur Bernard STREIT, Président de ce même Conseil, à la rémunération de ses comptes courants d'associés. Ces comptes courants s'élèvent pour la partie bloquée à 500.000 euros et pour la partie courante à zéro euro au 31 décembre 2016.

L'intérêt pour votre société est un financement sans frais à hauteur de cette somme.

Cautions, garanties, lettres de confort et de garantie

Votre société a donné des engagements de cautions, de garanties et/ou de soutien dans le cadre d'opérations entre des tiers et des sociétés avec qui elle a des dirigeants communs.

La nature de ces engagements, leurs montants et les parties concernées sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Nature de l'engagement	Sociétés ayant des dirigeants communs	Tiers bénéficiaires	Montant de l'engagement
Garantie à première demande	DELFINGEN MA - CASABLANCA	BASELL SALES & MARKETING	100 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT -PORTO SA	BPI	Maximum 200 K€
Lettre de garantie	DELFINGEN RO-VALAHIA / RO-TRANSILVANIA	SC ALD AUTOMOTIVE SRL	Maximum 40 K€
Engagement de caution	DELFINGEN RO-TRANSILVANIA	SOLVENCY PROJECT	Maximum 49 K€
Engagement de caution	DELFINGEN PT-PORTO	Ets Métallurgiques Emile Maurain	Maximum 10 K€ jusqu'au 31/12/2016
Engagement de caution	DELFINGEN MA TANGER	ARVAL	33K€
Engagement de caution	DELFINGEN MA CASABLANCA	ARVAL	20K€

Les Commissaires aux comptes

Dijon, le 26 avril 2017

AUDITIS

Philippe DANDON
Associé

Montbéliard, le 26 avril 2017

EXCO P2B AUDIT

Pierre BURNEL
Associé